

Normandelière : une nouvelle étape pour ce site naturel

Claude Villain, Maire de Brétignolles-sur-Mer, et Thierry Biron, Co-Maire et 1^{er} Adjoint, annoncent **le retrait du pourvoi en cassation déposé le 6 août 2025 devant le Conseil d'État**, à la suite de la décision rendue par la Cour administrative d'appel de Nantes le 6 juin 2025 concernant le site de la Normandelière.

Après analyse de ce recours, de ses implications juridiques et de ses conséquences pour la commune, notamment en termes de temps, d'énergie et de ressources financières, la Municipalité a décidé de le retirer et d'engager une nouvelle étape. Cette décision permettra d'avancer et d'inscrire pleinement un nouveau projet dans le cadre juridique existant et d'engager une nouvelle phase de réflexion autour de l'avenir du site.

« Depuis de nombreuses années, l'avenir du site de la Normandelière fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'un espace remarquable pour la commune. Sa préservation et sa valorisation restent au cœur de nos préoccupations. Nous avons pris cette décision avec responsabilité et dans le respect de nos engagements pris auprès des Brétignollais afin de répondre à un objectif commun : faire revivre le site en tenant compte des contraintes juridiques et environnementales, en construisant dans la durée. Parce que la décision de la Cour d'appel a précisé le cadre juridique applicable, et que nous préférons travailler dans ce cadre plutôt que contre lui. » précisent Claude Villain et Thierry Biron.

La prochaine étape consistera à engager un travail de fond avec les services et notamment les services de l'Etat, l'Agglomération, les partenaires locaux, les habitants et les associations afin de définir collectivement des orientations pour ce site. Cette démarche visera à concilier les enjeux environnementaux, les contraintes réglementaires et les attentes du territoire, dans une perspective durable et réaliste. Ce temps de concertation devra permettre de construire un projet partagé, adapté aux spécificités du lieu et aux besoins de la commune pour préserver notre identité et notre patrimoine naturel, tout en offrant un grand espace naturel, de loisirs, de sport et de découverte, fidèle à la manière dont nous vivons Brétignolles-sur-Mer.

Invitation presse :

**Claude Villain, Maire de Brétignolles-sur-Mer,
et Thierry Biron, Co-Maire et 1^{er} Adjoint, vous convient à
UNE CONFERENCE DE PRESSE au cours de laquelle ce sujet sera évoqué
le mercredi 29 avril 2026 à 18h à la Mairie de Brétignolles-sur-Mer.**